

# CSEC du 3 septembre 2020

## Explication du vote favorable Nouvelle Classification des agents de Droit Public

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a toujours défendu le principe qu'il fallait impérativement engager des discussions pour faire évoluer le statut 2003. Les conséquences de la fusion et du droit d'option, mais aussi et surtout la mise en œuvre de la nouvelle classification des salariés de droit privé a rendu cette nouvelle classification des agents de droit public indispensable. La CFE-CGC Métiers de l'emploi s'est engagée dans les travaux sur cette nouvelle classification.

Le texte soumis à consultation répond à un certain nombre des problématiques que nous avons identifiées, il permet par exemple de redonner des perspectives en termes d'évolution de carrière, de la souplesse en matière de mobilité.

Enfin cette nouvelle classification des agents publics marque une étape importante dans l'achèvement de la construction de la maison Pôle Emploi qui maintenant peut se tenir plus solide sur ses deux pieds privés et publics !

Pour cette raison, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a choisi d'émettre un avis favorable sur la nouvelle classification des agents publics.

CFE-CGC Métiers de l'Emploi

01 53 09 95 95

[syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr)

38 rue des frères Flavien - 75020 Paris

[www.cfecgc-metiersdelemploi.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr)

Retrouvez nous également sur les réseaux sociaux  &  !

